

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	38
Votants par procuration	5
Absents	18
Total des votes	43

8. Domaines de compétences par thèmes
8.8 Environnement

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à 18h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du 6 décembre 2022 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel.

TITULAIRES PRESENTS : Mme DE ANDRES, M. FOURNIER, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON M. BOUET, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. DARMOIS, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, Mme DUTILLOY, M. CANTELOUP, Mme ROSA, Mme GAUTIER, M. VOSNIER, M. LEFRANCOIS, M. DUCLOS, Mme QUESNEY, Mme MONLON, M. VALLE, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. SENINCK, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIEU
TITULAIRES EXCUSES : M. GIRARD, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. LEROY, Mme DEFLUBE, M. DUMESNIL, M. BARRE, M. TIMON, Mme DUVAL, Mme CABOT, M. BURET, Mme HAKI, M. VOLLAIS, M. MORDANT, Mme BOQUET, Mme BINET, M. BAPTIST

SUPPLEANTS PRESENTS : M. LEBOUCHER, M. MEAUDE, Mme QUEVAL, Mme GLEMOT

PROCURATIONS : M. TIMON à M. DUCLOS, Mme DUVAL à Mme ROSA, Mme CABOT à Mme DUTILLOY, M. BURET à M. VOSNIER, Mme BINET à M. DOUYERE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BLAS

N° 183-2022 Fin de contrat de concession avec la SPL Terre d'Auge Attractivité pour la gestion de l'office de tourisme de la CCPAVR

La Communauté de communes a confié, en 2020, la gestion de son office de tourisme à la SPL Terre d'Auge Attractivité par le biais d'un contrat de concession. Ce dernier arrive à terme le 31 décembre 2022.

La promotion du tourisme est une compétence importante pour la mise en valeur et l'attractivité du territoire. La collaboration avec la SPL terre d'auge attractivité, forte d'une expérience en matière de gestion de politique du tourisme, a été l'occasion pour la CCPAVR d'acquérir des connaissances issues du savoir-faire d'autres acteurs.

Compte tenu du projet de territoire porté par la communauté de communes, il apparaît opportun de se saisir pleinement de ces enjeux en reprenant la gestion directe du tourisme par les services communautaires.

La gestion en régie de l'office de tourisme et son articulation avec les différentes actions de promotion du territoire (animation, loisirs, patrimoine, marketing territorial...) permettra de créer la cohérence et les synergies nécessaires au développement d'une stratégie d'attractivité globale et performante.

Aussi, et au regard de ce qui précède,

VU l'article L.3211-1 du Code de la commande publique,

VU le contrat de concession conclu avec la SPL Terre d'Auge Attractivité pour la gestion de l'office de tourisme de la CCPAVR

CONSIDERANT que le contrat de concession avec la SPL Terre d'Auge attractivité prend fin le 31 décembre 2022

Accuse de réception en préfecture
027-200065787-20221212-183-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

CONSIDERANT les enjeux liés à la promotion du tourisme, facteur de croissance et d'attractivité pour le territoire

CONSIDERANT que la promotion du tourisme est un des éléments clefs d'une stratégie plus globale attractivité et de marketing territorial et qu'il convient d'en maîtriser tous les aspects

*Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité*

- **DECIDE DE PRENDRE ACTE** de la fin du contrat de concession, confiant la gestion de l'office de tourisme intercommunal à la SPL Terre d'Auge Attractivité à la date du 31 décembre 2022
- **DECIDE DE CONFIER** au président tout pouvoir pour procéder à la, préparation, la réalisation et la signature des actes nécessaires à la reprise en régie de cette compétence, que ce soit dans la reprises des engagements de la SPL (baux, marchés, etc.) que la reprise du personnel mis à disposition de celle-ci

Pont-Audemer, le 12 décembre 2022

Le Président

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure

Francis COUREL



Acte publié le 16.12.22

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20221212-183-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022